



## AVIS PUBLIC

**CONSULTATION ÉCRITE  
(En remplacement d'une assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement de zonage P1-Z-3001-76-20 visant à permettre les usages « Habitation bi et trifamiliale (H2) » de structure jumelée à l'intérieur de la zone C-113 dans le secteur du boulevard Salaberry Nord)**

**AVIS PUBLIC** est donné à toutes les personnes et les organismes intéressés que lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le premier projet de règlement P1-Z-3001-76-20 visant à permettre les usages « Habitation bi et trifamiliale (H2) » de structure jumelée à l'intérieur de la zone C-113 dans le secteur du boulevard Salaberry Nord.

Ce projet de règlement vise principalement le bâtiment situé au 200, boulevard Salaberry Nord qui est présentement occupé par la Rencontre Châteaugoise. Avant l'occupation des lieux par cet organisme, le bâtiment était une habitation trifamiliale. La présente demande de changement de zonage vise à remettre le bâtiment en habitation trifamiliale puisque la réglementation présentement en vigueur n'autorise plus cet usage à cet endroit.

En vertu des Arrêtés ministériels des ministres de la Santé et des services sociaux adoptés en date du 7 mai et du 4 juillet 2020, une consultation écrite de 15 jours aura lieu en remplacement de l'assemblée publique.

La disposition susceptible d'approbation référendaire est la suivante :

- Permettre l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) » et les normes s'y rattachant dans la zone C-113.

## PUBLIC NOTICE

**WRITTEN CONSULTATION  
(Replacing a public consultation meeting on the draft zoning by-law P1-Z-3001-76-20 to allow the use "two and three-family dwelling (H2)" of a semi-detached structure within the C-113 zone in the sector of Boulevard Salaberry Nord)**

**PUBLIC NOTICE** is given to all persons and the organizations interesting that during the regular sitting held on December 7, 2020, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the first draft by-law P1-Z-3001-76-20 to allow the use "two and three-family dwelling (H2)" of a semi-detached structure within the C-113 zone in the sector of Boulevard Salaberry Nord.

This draft by-law mainly concerns the building located at 200, boulevard Salaberry Nord which is currently occupied by the Rencontre Châteaugoise. Prior to occupancy by this organization, the building was a three-family dwelling. The purpose of this zoning change request is to return the building to three-family dwelling since the regulations currently in force no longer authorize this use at this location.

Under the Ministerial Decrees of the Ministers of Health and Social Services adopted on May 7 and July 4, 2020, a 15-day written consultation will take place to replace the public meeting.

The provision subject to approval by way of referendum is as follows:

- Allow the use of "two and three-family dwelling (H2)" and related standards in zone C-113.

**La zone visée et les zones contiguës sont décrites au croquis joint au présent avis.**

Le projet de règlement P1-Z-3001-76-20 faisant l'objet du présent avis et la grille des usages et normes de la zone C-113 peuvent être consultés par toutes personnes intéressées, mais en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, ces consultations doivent se faire sur prises de rendez-vous à l'Édifice de la Mairie ou directement sur le site Internet de la Ville.

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de règlement P1-Z-3001-76-20 peuvent être adressés à la Ville, à compter du **10 décembre jusqu'au 24 décembre 2020**, par courriel à l'adresse suivante :

[greffe@ville.chateauguay.qc.ca](mailto:greffe@ville.chateauguay.qc.ca)

Ou par courrier, à l'attention de Me George Dolhan, greffier :

5 boulevard D'Youville  
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Le titre « Consultation écrite – Règlement Z-3001-76-20 » doit également apparaître sur le courriel ou la lettre.

Donné à Châteauguay, ce 9 décembre 2020.

**Le greffier,**

**George Dolhan, notaire**

**The referred zone and contiguous zones are described in the sketch attached to this notice.**

The draft by-law P1-Z-3001-76-20 that is the subject of this notice and the grid of uses and standards for zone C-113 can be consulted by all interested persons, but due to the current situation in relation to COVID-19, these consultations must be made by making appointments at the Town Hall Building or directly on the City's website.

Your representations or written comments on draft by-law P1-Z-3001-76-20 can be sent to the City, starting from **December 10 up to December 24, 2020**, by writing to the following email address:

[greffe@ville.chateauguay.qc.ca](mailto:greffe@ville.chateauguay.qc.ca)

Or by mail, to the attention of Me George Dolhan, Registrar:

5 boulevard D'Youville  
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

Anyone submitting a comment or question should identify themselves with their name and address as well as a phone number or email address so that they can be contacted easily. The title "Written consultation - Regulation Z-3001-76-20" must also appear on the email or letter.

*The present text is not official; thus, the French version prevails.*



**Châteauguay**



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC  
DE LA TENUE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE  
POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P1-Z-3001-76-20**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 9 décembre 2020, le présent avis public de la tenue d'une consultation écrite pour le premier projet de règlement P1-Z-3001-76-20 visant à permettre les usages « Habitation bi et trifamiliale (H2) » de structure jumelée à l'intérieur de la zone C-113 dans le secteur du boulevard Salaberry Nord, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 9 décembre 2020, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 9 décembre 2020.

**Le greffier,**

**George Dolhan, notaire**